

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 26 JUIN 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental et de Mme Sylvie LACHAIZE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental, pour le vote du rapport du Compte Administratif 2019.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jamal BELAIDI à Mme Sylvie LACHAIZE.
M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE.
Mme Annie DELRIEU à M. Philippe FABRE.
Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Isabelle LANTUEJOUL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR L'ANNÉE 2019 -

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services du Département du Cantal pour l'année 2019.

EMPLOI

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021 SIGNÉE AVEC L'ÉTAT -

- Adoption de l'avenant n° 1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'État et le Conseil départemental du Cantal.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ledit avenant n° 1.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre et le suivi des orientations et actions de ce plan triennal, notamment l'examen et l'approbation des futurs avenants.

STATION DU LIORAN – PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2018-2019 -

- Validation du versement d'une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la saison 2018-2019, dont le montant se décompose comme suit : la somme de 31 395,71 € au titre de la participation directe du Département ; la somme de 13 851,04 € au titre de la participation de la SAEM.

OUVERTURE

VOIRIE MATÉRIEL – LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UNE RÉPANDEUSE À LAIT DE CHAUX -

- Autorisation au recours à la location avec option d'achat pour une répandeuse à lait de chaux.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour lancer les opérations matérielles de mise en concurrence.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer le marché de location avec option d'achat correspondant, à l'issue de la consultation.

SOLIDARITE SOCIALE

ACCORD-CADRE ET CONVENTION 2020-2022 RELATIFS AU PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT, LE PARQUET, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL, LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU CANTAL ET LE CIDFF 15 POUR PORTER L'ACTION DE L'INTERVENANT SOCIAL SUR LE SECTEUR GENDARMERIE -

- Adoption de l'accord cadre visant la mise en œuvre d'une coordination départementale pour porter l'action des intervenants sociaux sur les secteurs gendarmerie et police, entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le groupement de gendarmerie départementale du Cantal, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal, l'APAJ 15 et le CIDFF 15.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ledit accord-cadre.
- Adoption de la convention 2020-2022 relative au partenariat entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le groupement de gendarmerie départementale du Cantal et le CIDFF 15, pour porter l'action de l'intervenant social sur le secteur gendarmerie.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.
- Validation du versement d'une subvention sociale à l'Association CIDFF 15 d'un montant annuel de 4 000 € consécutive à la mise en œuvre de ladite convention.

MONTANT DES INDEMNITÉS DE RENTRÉE SCOLAIRE VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX POUR LES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 -

- Détermination pour l'année scolaire 2020-2021 des montants des indemnités de rentrée scolaire allouée aux mineurs et jeunes majeurs et versées aux assistants familiaux ou aux jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, pour l'achat de livres et fournitures scolaires, comme suit : 92,40 € pour les classes d'école primaire ; 158,78 € pour les classes de collège ; 274,19 € pour les classes de lycée d'enseignement général et technologique ; 148,13 € pour les classes de lycée d'enseignement professionnel ; 438,48 € pour l'enseignement supérieur ; 46,80 € pour les enfants en IME et I.T.E.P.

L'achat de matériel particulier aux classes des lycées techniques et L.E.P. (tels que trousse à outils, tenue vestimentaire spécifique, etc. ...) est directement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (sur présentation de facture), dans le cas où il n'est pas financé par l'établissement dans le cadre de l'aide au premier équipement.

SOLIDARITE TERRITORIALE

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2020 (1^{ERE} VAGUE) -

- Adoption de la programmation des dossiers de l'année 2020 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021 pour un montant global de subventions de 874 978 € pour 64 opérations.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE -

- L'Assemblée départementale approuve la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au syndicat mixte du Bassin du Lot.

FONDS CANTAL ANIMATION + - ASSOCIATIONS À VOCATION CULTURELLE -

- L'Assemblée départementale approuve la programmation 2020 du Fonds Cantal Animation + pour les associations à vocation culturelles : attribution de sept subventions pour un montant global de 43 000 €.

PLAN PLURIANNUELS DE GESTION DE COURS D'EAU -

- Adoption du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin du Bès sur la période 2020-2024 et celui du bassin Lot-Dourdou pour la période 2020-2029.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer lesdits programmes, étant précisé que la participation du Département de 18 703,38 € reste indicative et pourra être adaptée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide, et sera dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.
- Attribution d'une subvention de 3 280 € au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac en soutien à l'élaboration sur la période 2020-2021 du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau des bassins Remontalou, Levandès, Lebot, sur la base d'un coût de 19 760 € TTC.

CONTRAT DE RIVIÈRE CÉLÉ 2020-2024 -

- Adoption du Contrat de rivière Célé 2020-2024.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ledit contrat, étant précisé que la participation du Département de 393 198 € reste indicative et pourra être adaptée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide, et sera dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

RÉNOVATION DU PÔLE UNIVERSITAIRE SIMONE VEIL D'AURILLAC -

- Validation de l'engagement du projet de rénovation du pôle universitaire Simone VEIL d'Aurillac pour un montant de 4,775 M€ TTC (tranche 1 à 2,125 M€ et tranche 2 à 2,65 M€) portant sur la rénovation d'un amphithéâtre, la mise en accessibilité des locaux, la rénovation des cuisines du CROUS, le changement des chaudières, la rénovation thermique du bâtiment.
- Validation du projet de financement suivant :

CPER Etat :	450 000 € (tranche 1) –	836 000 € (tranche 2)
CPER Région :	750 000 € (tranche 1) –	1 254 000 € (tranche 2)
Pacte Régional pour le Cantal :	250 000 € (tranche 1)	
Autofinancement :	675 000 € (tranche 1) –	530 000 € (tranche 2)
Région (photovoltaïque) :		30 000 € (tranche 2)
Total :	2 125 000 € (tranche 1) –	2 650 000 € (tranche 2)
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'inscription de ce projet (tranche 1) au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 1,2 M€ (450 000 € au titre du FNADT et 750 000 € auprès de la Région).
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'inscription de ce projet (tranche 1) au titre du Pacte régional pour le Cantal (250 000 €) passé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer toute convention nécessaire à la mise en place de ces financements.
- Validation du principe de la proposition d'inscription de ce projet (tranche 2) au futur Contrat de Plan Etat-Région 2021-2026.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider le projet définitif.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEM SUPER-LIORAN DÉVELOPPEMENT -

- Désignation de Monsieur Bruno FAURE comme Président du Conseil d'administration de la SAEM Super-Lioran Développement en remplacement de Monsieur Philippe FABRE suite à sa démission.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -

- Avis favorable à la transformation d'un emploi pour les besoins des Services.
- Avis favorable à la création d'un poste réservé dit « tremplin » (n° 1112) afin d'y affecter provisoirement un agent inapte à ses fonctions en recherche de reclassement professionnel.
- Avis favorable à la transformation des emplois dans le tableau des effectifs suite à la Commission Administrative Paritaire du 11 juin 2020.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jamal BELAIDI à Mme Sylvie LACHAIZE.
 M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE.
 Mme Annie DELRIEU à M. Vincent DESCOEUR.
 Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Isabelle LANTUEJOUL.
 M. Philippe FABRE à M. Didier ACHALME.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION -

- Adoption de la convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé dans le collège de Saint-Cernin établie avec l'ADAPEI du Cantal.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jamal BELAIDI à Mme Sylvie LACHAIZE.
 M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE.
 Mme Annie DELRIEU à M. Vincent DESCOEUR.
 Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Martine BESOMBES.
 M. Philippe FABRE à M. Didier ACHALME.
 Mme Isabelle LANTUEJOUL à M. Vincent DESCOEUR.

APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS CALEDEN -

- Adoption d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 1 325 000 € afin de concourir au besoin de financement de la SAEM Thermale de Chaudes-Aigues Caleden suite à la crise sanitaire.
- Adoption des termes du projet de convention d'apport en compte courant d'associés.
- Autorisation est donnée à Madame Sylvie LACHAIZE, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour signer la convention et tout acte s'y rapportant.

ADMISSION EN NON VALEUR ET RESTES À RECOUVRER -

- L'Assemblée départementale prend acte des créances restant à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit 6 007 045,89 € dont 5 566 537,71 € au titre de l'exercice 2019.
- Avis favorable à l'admission en non-valeur d'une somme de 49 600,70 € pour le budget du Département. Des crédits correspondants sont ouverts en dépense au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget du Département pour 2020.

COMPTE DE GESTION 2019 -

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi par M. Hubert RODDE, Payeur départemental, comprenant : le solde des comptes de l'exercice 2018, les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2019 pendant la gestion 2019 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte ;

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives n°1, n° 2 et n°3 de l'exercice 2019 ;

- Statuant sur les opérations de l'exercice 2019 du budget départemental, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2019 à savoir : en recettes 275 265 378,11 €, en dépenses 253 074 475,64 €, d'où il résulte un solde positif de 22 190 902,47 €.

- Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2018 soit 9 707 766,58 € et de la part affectée à l'investissement – 11 927 732,83 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2019 pour le budget principal du Département est un excédent de 19 970 936,22 €.
- Compte tenu de la création du budget annexe de la Conférence des financeurs en 2019, le résultat global de clôture de l'exercice 2019 pour le budget annexe du Département est un excédent de 36 452,74 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 -

Après le retrait de Monsieur le Président au moment du vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'Assemblée départementale adopte le Compte Administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2019, faisant apparaître un résultat de l'exercice de 22 190 902,47 € soit un excédent après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser de 19 139 661,22 € pour le budget principal et d'un excédent de 36 452,74 € pour le budget annexe.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 -

Considérant l'excédent du résultat cumulé de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2019, soit 36 384 185,83 € pour le budget principal et 36 452,74 € pour le budget annexe ;

Considérant le besoin de financement dégagé par la section d'investissement du budget principal, compte tenu du déficit de la section d'investissement constaté au compte administratif 2019 (soit 16 413 249,61 €) et de 765 000 € en restes à réaliser ;

- L'Assemblée départementale décide d'affecter pour le budget principal 17 178 249,61 € en réserves sur le compte 1068. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 19 205 936,22 € est reporté en excédent de fonctionnement (compte 002).
- L'Assemblée départementale décide d'affecter pour le budget annexe de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 36 452,74 € en excédent de fonctionnement (compte 002).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jamal BELAIDI à Mme Sylvie LACHAIZE.
 M. Jean-Yves BONY à Mme Marie-Hélène CHASTRE.
 Mme Annie DELRIEU à M. Vincent DESCOEUR.
 Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Martine BESOMBES.
 M. Philippe FABRE à M. Didier ACHALME.
 Mme Isabelle LANTUEJOUL à M. Vincent DESCOEUR.
 Mme Patricia BENITO à M. Michel CABANES.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 -

- L'Assemblée départementale adopte à la majorité moins deux absentions les propositions soumises pour ce budget supplémentaire 2020 et qui s'élèvent en dépenses et recettes (éléments réels et mixtes) à 34 443 885,83 € pour le budget du Département.
- L'Assemblée départementale adopte le redéploiement de crédits du budget annexe de la Conférence des financeurs.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 1^{er} juillet 2020

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.